

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0022272.2023.001			I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SAS BRIO'GEL Adresse ZA DES GRANDS MOULINS 85600 Saint-Georges-de-Montaigu Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation				
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique				
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.				
I.7 Date, lieu Date 05 avril 2023 18:58:36 +0200 CEST Nom et signature ECOCERT FRANCE Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 03/04/2023 au 31/03/2024	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Pains précuits: 1 - Baguette cranberries, noisettes, raisins	Biologique
	Pains précuits: 1 - Boule	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain aux céréales	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain aux graines de tournesol et au maïs	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain complet	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain de campagne	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain des oliviers	Biologique
	Pains précuits: 1 - Pain d'épeautre aux figues	Biologique
Pains précuits: 1 - Pain olives tomates	Biologique	
Pains précuits: 1 - Pain tomates basilic	Biologique	
Pains précuits: 2 - Baguette 29392	Biologique	
Pains précuits: 2 - Baguette aux céréales 822796	Biologique	
Pains précuits: 2 - Boule 29051	Biologique	
Pains précuits: 2 - Bâtard 29050	Biologique	
Pains précuits: 2 - Bâtard aux céréales 29049	Biologique	
Pains précuits: 3 - Boule 18029003	Biologique	
Pains précuits: 3 - Pain aux 5 céréales et graines 18029004	Biologique	
Pains précuits: 3 - Pain complet 18029001	Biologique	
Pains précuits: 5 - Bâtard Campagne BL6056	Biologique	
Pains précuits: 6 - Boule précuite	Biologique	
Pains précuits: 6 - Pain aux céréales précuit	Biologique	
Pains précuits: 6 - Pain complet précuit	Biologique	
Pains précuits: 6 - Pain de Campagne précuit	Biologique	
Pains précuits: 6 - Pain à la farine de blé d'épeautre précuit	Biologique	
Pains: 6 - Baguette aux céréales crue	Biologique	
Pains: 6 - Baguette nature crue	Biologique	
Pains: 6 - Boule nature crue	Biologique	
Pains: 6 - Pain aux céréales cru	Biologique	
Pains: 6 - Pain complet cru	Biologique	
Pains: 6 - Pain de campagne cru	Biologique	
Pains: 6 - Pain à la farine de blé d'épeautre cru	Biologique	
Pains: Baguette au blé d'Ile de France	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		II.9 Autres informations
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf		